



Droit familial international

Par **laveugle_old**, le **14/08/2007** à **16:02**

Bonjour,
Je suis marié depuis moins d'un an avec une personne de nationalité russe (nous nous sommes mariés en France et y vivons)
J'ai récemment découvert que ma femme était infidèle. J'envisage néanmoins de poursuivre notre relation (pour diverses raisons).
Je souhaite toutefois anticiper tout éventuel problème futur et me protéger d'un point de vue juridique.
Nous sommes mariés sous le régime existant par défaut et n'avons contracté aucun contrat de mariage.
Que me conseillez-vous ou quel est votre avis pour les domaines suivants :
- les lois de quel pays s'appliquent en cas de divorce ?
- si nous avons un jour des enfants, que faire si elle décide de retourner dans son pays en les emmenant avec elle ? comment m'en prémunir ?
- n'ayant aucune assurance sur la légalité des activités professionnelles de son père et éventuellement du relai qu'elle pourrait représenter en France, que faire pour ne rien risquer de mon côté ?
- ai-je un moyen légal de vérifier que ma femme n'est pas tombée enceinte (suivi éventuellement d'un avortement à mon insu) lors de ses aventures extraconjugales ?
- si nous avons un enfant, ai-je un moyen de vérifier que celui-ci est bien le mien ?
- que faire si sa motivation pour ce mariage est d'obtenir la nationalité française ? comment s'en prémunir ?
Je sais que ces questions peuvent paraître délirantes, mais mieux vaut prévenir que guérir !!
Merci d'avance pour vos réponses !